

Réaliser son Document Unique d'Evaluation des Risques

Objectifs

Comprendre comment réaliser son Document Unique d'Evaluation des Risques

Enjeux

Etre capable d'identifier les risques sur son exploitation

Pré-requis

Être installé comme agriculteur

Contenu

Apports théoriques et mises en situation:

Qu'est-ce que le document unique ? (rappel de la législation)

Présentation et recensement des différents risques sur l'exploitation selon les activités concernées

Mesures et préconisations à mettre en place pour éviter ou diminuer ces risques

Comment le réaliser (méthodologie, évaluation...)?

Pourquoi est-il préférable de le réaliser « soi-même »

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 05/10/2020

Tarifs

Adhérent 20€

Non adhérent 20€

Non agricole 20€

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Plus de renseignements

Cédric Bernard

agriculturepaysanne@wanadoo.fr

ADEAR Côtes d'Armor

Agriculture paysanne 22

93 boulevard Edouard Prigent

22000

Saint-Brieuc

Tel. 02.96.78.95.41

Fax. 02.96.94.16.28

Taux de satisfaction : %

repas partagé



Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

26 oct 2020

14:00 - 17:30 (3.5hrs)

A définir autour de Dinan

22100

Gildas Griveau

Conseiller sécurité MSA Armorique

02 nov 2020

14:00 - 17:30

A définir autour de Dinan

22100

Gildas Griveau

Conseiller sécurité MSA Armorique

Co-organisateur(s)



Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Vos attentes concernant la formation _____

Besoins spécifiques (santé, handicaps, autre) qui nécessiteraient une attention particulière, une adaptation ou un aménagement du programme ou des journées de formation (réfèrent disponible au : 02 96 78 95 41/agriculturepaysanne22@gmail.com) _____

Merci d'envoyer ce bulletin à agriculturepaysanne22@gmail.com et votre chèque (si nécessaire) à Agriculture paysanne, 8 rue champs des pies, 22000 St Brieuc.